PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES et DEPARTEMENTALES

Cette fiche synthétise les dispositions principales du guide de reprise des compétitions régionales et départementales

1. Tests non obligatoires pour les licenciés avant la reprise des compétitions
2. Chaque club désigne un référent « COVID » (cf fiche référent COVID club)
3. Lorsqu'un licencié présente des symptômes, il doit le signaler à son médecin traitant
4. Si un cas de Covid est détecté dans le club, il est préconisé de faire tester l'ensemble des personnes en contact (joueurs, dirigeants, …)
5. Lorsque le club compte **3 joueurs ou plus** identifiés porteurs du virus dans une catégorie de pratiquants (sur 7 jours glissants) :
   a. Le virus est dit circulant au sein du club
   b. Le club doit adapter l'organisation de ses entrainements (groupes de 10 personnes maximum)
   c. Le référent Covid avise l'instance (Ligue/District)
   d. Le club peut demander le report de ses rencontres pour la catégorie concernée
   e. La commission d'organisation jugera du bien-fondé de la demande

   Fourniture d'une attestation de l'ARS ou d'une attestation médicale d'un médecin généraliste indiquant que le virus est dit circulant au sein du club **ou d'attestations sur l'honneur des licenciés attestant qu'ils ont été testés positifs**, et que la catégorie concernée compte au moins 3 cas positifs, ou à minima au moins 3 certificats médicaux individuels **ou attestations sur l'honneur** compilés par le référent Covid.
   La demande de report ne pourra être prise en compte que si les éléments ci-dessus sont joints à celle-ci.

Les reports seront prononcés pour une durée minimum de 14 jours.

Organisation des rencontres

Port du masque

Le port du masque est **obligatoire pour toute personne** (à partir de 11 ans) entrant dans le stade.
Sont dispensés pendant la rencontre, les joueurs, les arbitres et les entraineurs principaux.
Les personnes présentes sur le banc de touche doivent porter le masque.
Pour permettre aux joueurs remplacés (et le dispositif remplaçant/remplacé) de mettre un masque, nous vous conseillons de disposer de sacs plastiques (type sac congélation) nominatifs pour chacun des 14 joueurs avec le masque individuel de chacun dans un sac.

Boissons des joueurs

Il est essentiel que les joueurs disposent de bouteilles d'eau individuelles ou de gourdes nominatives. Il faut éviter impérativement le partage des bouteilles d'eau.

Vestiaires

Les vestiaires sont autorisés (Décret du 13/08) sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls officiels
- Limiter le temps de présence dans les vestiaires
- Désinfecter la tablette servant à la FMI après chaque utilisation
- Aérer et désinfecter les vestiaires régulièrement

La fermeture administrative des vestiaires (Maires, Préfets) n'entraine pas le non déroulement du match.

Officiels

Le club recevant est en charge de fournir les éléments suivant nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres…) à savoir : vestiaire désinfecté, gel hydroalcoolique.
Les clubs et les officiels viendront avec leurs masques.
Il est recommandé à chaque club de constituer une petite réserve de masques afin de faire face aux imprévus

Buvettes

Buvettes autorisées dans le respect des règles sanitaires strictes (sens de circulation – port du masque – distanciation, pas de stationnement des personnes devant les buvettes).
Utilisation de bouteilles individuelles ou de gobelets jetables (usage unique) uniquement.
Il en est de même pour l'hydratation des joueurs et des officiels, chacun devant disposer de son propre contenant.

Spectateurs

Les spectateurs sont autorisés soit en places assises en tribune soit debout autour de la main courante en respectant les distances et les gestes barrières.
Jauge à 5 000 personnes maximum (avec respect des distanciations et port du masque obligatoire).
Les arrêtés municipaux ou préfectoraux définissant des conditions spécifiques ou des contraintes supplémentaires sont bien sûr prioritaires par rapport à ce protocole.

Animations – Protocoles d'avant et d'après match

Toutes les animations sont interdites.
Pas de protocole d'avant match et d'après match entre joueurs et arbitres.

Collation d'après-match

La nourriture des équipes doit être préalablement préparée et emballée. (ne pas prévoir de produits partagés).
Seules les bouteilles de boisson individuelles sont préconisées.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la note « Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales » disponible sur le site Internet des ligues et Districts.

Ces dispositions tiennent compte du cadre législatif et des recommandations gouvernementales en vigueur à la date de sa publication (21 août 2020), et pourront donc faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des règles fixées par les instances gouvernementales et sanitaires.

Contacts Utiles

Vos interlocuteurs concernant les questions liées à la reprise des compétitions :

Référents COVID Ligue :

- Michel NAGEOTTE : 06.82.43.78.60 / michel-nageotte@wanadoo.fr
- Angela GIRARDOT : 03.80.28.56.12 / agirardot@lbfc.fff.fr

Référents COVID Districts

➥ **District de Côte d'Or**
Jerome THIBERT : 06.62.05.35.89 / thibert.jerome21@wanadoo.fr
Agnès CHAPON : 03.80.48.95.00 / achapon@cote-dor.fff.fr

➥ **District du Doubs Territoire de Belfort**
Pascal MARCHETTI : 06.10.68.16.04 / pascalmarchetti@free.fr
Marc TISSERAND : 06.07.99.98.16 **/** technique@dtb.fff.fr

➥ **District de Haute Saône**
Philippe PRUDHON : 06.61.75.66.82 / philippe.prudhon1@bbox.fr
Raphaël TAVERDET : 03.84.76.30.18 / secretariat@haute-saone.fff.fr

➥ **District du Jura**
Jean Louis MONNOT : 06.73.08.39.18 / jlouis.monnot@orange.fr
Marie Pierre CULAT : 03.84.47.40.16 / secretariat@jura.fff.fr

➥ **District de la Nièvre**
Guy LAVALETTE : 06.98.40.07.27 / glavalette@nievre.fff.fr
Cécile TOURNOIS : 03.86.61.07.23 / ctournois@nievre.fff.fr

➥ **District de Saône et Loire**
Gérard POPILLE : 06.85.42.24.00 / gpopille@district71.fff.fr
Yohann CASSIER : 06.64.63.98.66 / ycassier@district71.fff.fr

➥ **District de l'Yonne**
Christophe CAILLIET : 06.18.40.54.12 / ccailliet@yonne.fff.fr
Patricia LANTELME : 03.58.43.00.60 / plantelme@yonne.fff.fr

Contact ARS Bourgogne-Franche-Comté :

ars-bfc-covid19-alerte@ars-sante.fr